

SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2015

Président : M. Jean FONTAINE
Vice-président : M. Yves PAGE
Secrétaire : Mme Bénédicte MARMY
Membres : M. Alain MATHIEU, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, Mme Laure GRIVET, M. Eric MAUGUÉ, Mme Bénédicte MONTANT, M. Julien NUROCK, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Christian FLURY, Mme Sandrine GILLIERON, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. André PYTHON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI,
M. Stéphane LORENZINI, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) PLQ Pré-Longet/Mouilles – Aménagements du pourtour – Crédit d'investissement (Fr. 495'000.--) (042-15.12) **p. 174** **Entrée en matière**
 - b) Division de la parcelle dp 3762 et transfert d'une surface de 143 m2 du domaine public au domaine privé communal – chemin des Maisonnettes (043-15.12) **p. 175** **Entrée en matière**
- 7) Nomination de M. Alain PAGE au grade de Premier Lieutenant **p. 175** **Vote**

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

- 8) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 30 novembre 2015 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
Commission des finances et du logement –
Séance du 7 décembre 2015
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Boucllement du crédit d'engagement pour les aménagements extérieurs prévus dans le nouveau quartier La Chapelle – Les Sciers -Crédit complémentaire (Fr. 80'045.30) (036-15.11) **p. 176 Arrêté**
- b) Boucllement du crédit d'engagement pour la construction d'une crèche au lieudit La Chapelle-Les Sciers - Crédit complémentaire (Fr. 246'606.--) (036-15.11) **p. 177 Arrêté**
- c) Boucllement du crédit d'engagement pour couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours d'architecture de la maison de quartier du Plateau - Crédit complémentaire (Fr. 84'310.25) (036-15.11) **p. 178 Arrêté**
- d) Boucllement du crédit d'engagement pour la rénovation complète des façades des 1^{er} et 2^{ème} étages de l'immeuble sis au 70, route du Pont-Butin - Crédit complémentaire (Fr. 121'178.57) (036-15.11) **p. 179 Arrêté**
- e) Boucllement du crédit d'engagement pour la construction d'un centre associatif, sportif et culturel et d'un parking souterrain pour l'esplanade de Lancy-Sud - Crédit complémentaire (Fr. 100'981.75) (036-15.11) **p. 180 Arrêté**
- f) Boucllement du crédit d'engagement pour le réaménagement complet du Vieux-chemin-d'Onex, tronçon chemin Pré-Monnard/route du Pont-Butin et plantations - Crédit complémentaire (Fr. 33'001.30) (036-15.11) **p. 181 Arrêté**
- 9) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 30 novembre 2015 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
Rampe du Pont-Rouge - Passerelle piétons - Mise en conformité du garde-corps - Crédit d'investissement (Fr. 92'100.--) (039-15.11) **p. 183 Arrêté**
- 10) **Commission des finances et du logement –
Séance du 7 décembre 2015
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
Vente des parcelles 38 et 39 de Lancy, cession du contrat d'entreprise totale pour la construction d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées à la Fondation communale immobilière de Lancy et remboursement de frais (040-15.11) **p. 184 Arrêté**
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire élargie à l'ensemble
du Conseil municipal – Séance du 24 novembre 2015 –
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
- a) Quartier de l'Adret – Recours concernant l'espace public de la gare Lancy/Pont-Rouge et point de situation sur les enjeux d'aménagement du territoire avec le Canton **p. 187 Information**
- b) Divers

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

12) Commission des travaux et constructions –
Séance du 30 novembre 2015 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
Divers

13) Commission des sports- Séance du 1^{er} décembre 2015 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

- a) Réponse au projet de délibération pour la mise en place d'une vitre de séparation au niveau du balcon de la piscine de l'école du Bachet
- b) Présentation du service des sports
- c) Présentation et bilan du Chèque sport
- d) Divers

p. 188 **Information**

p. 189 **Information**

p. 189 **Information**

14) Commission de l'administration et des affaires économiques –
Séance du 3 décembre 2015 –
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA

- a) Projet de délibération du groupe MCG relatif à une modification du règlement du Conseil municipal
- b) Fondation Lancy médias – Proposition de désignation d'un quatrième membre au Conseil de fondation
- c) Fête du 1^{er} Août – Projet d'organisation d'une « table des droits politiques »

p. 190 **Information**

p. 191 **Information**

p. 192 **Information**

15) Commission des finances et du logement –
Séance du 7 décembre 2015
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
Divers

16) Propositions individuelles et questions

p. 193

17) Questions du public

Annexe

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal de notre Ville de Lancy.

J'ai le plaisir de saluer Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, M. le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de notre commune, les représentants des médias, et le public.

Je dois excuser ce soir M. Christian FLURY, Mme Sandrine GILLIERON, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. André PYTHON. Mme MONTANT devrait nous rejoindre dans un moment.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mlle MARMY : nous avons reçu une carte de vœux de la part des EPI.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : une communication au nom du Conseil administratif concernant le recours contre la décision du Canton d'approuver les plans de l'Adret, la place de la Gare.

Je fais un très rapide retour en arrière. Vous vous souvenez sans doute que le Conseil administratif a fait recours contre cette décision, que les deux fondations, la Fondation communale immobilière et la Fondation pour le logement de personnes âgées, ont emboîté le pas au Conseil administratif concernant ce recours.

Nous vous avons donc annoncé un certain nombre de séances avec les deux Conseillers d'Etat en charge de ce dossier, un certain nombre aussi de courriers de part et d'autre, du Conseil administratif et du Conseil d'Etat, sur le même sujet. Cela a donné lieu à une séance de la Commission de l'aménagement ouverte à l'ensemble du Conseil municipal où les différents griefs qu'avait la Ville de Lancy à l'encontre de cette place de la Gare et de manière générale sur un certain nombre de dossiers, en lien tant avec l'aménagement que la mobilité ont été discutés.

Tout cela pour vous dire que nous avons reçu aujourd'hui la réponse officielle du Conseil d'Etat, non pas des Conseillers d'Etat, mais cette fois au nom du Conseil d'Etat, qui nous propose la levée du recours contre un certain nombre de propositions formalisées par la plume du Président du Conseil d'Etat.

A partir du moment où il s'agit d'un sujet qui nous touche tous, un sujet qui est important et qui est complexe, étant donné également que les vacances sont quasi là et qu'il faut ensuite discuter avec les deux fondations de la levée éventuelle de ce recours, nous souhaitons, d'entente avec le Président de la Commission de l'aménagement, fixer une séance de Commission de l'aménagement extraordinaire qui aurait lieu demain soir à 18h30.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

C'est assez soudain, j'en conviens bien volontiers, mais compte tenu des délais, compte tenu des discussions que nous sommes tenus d'avoir avec les deux fondations, compte tenu encore une fois de l'importance de ces différents dossiers sur l'aménagement et sur la mobilité de Lancy, il nous semblait difficile de ne pas expliquer au Conseil municipal la situation, de ne pas discuter avec ce Conseil municipal, raison pour laquelle nous avons souhaité mettre ce point à l'ordre du jour de la Commission de l'aménagement de demain soir.

J'espère que vous pourrez en grande majorité être là demain soir pour que nous puissions discuter de cette réponse du Conseil d'Etat et de la façon dont nous pouvons continuer à discuter avec ce même Conseil.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : pour une fois, nous avons une proposition du Conseil administratif, une fois n'est pas coutume.

Nous avons reçu la demande du capitaine des sapeurs-pompiers volontaires de Lancy de nommer au grade de premier Lieutenant M. Alain PAGE ici présent. Cette demande étant arrivée trop tard malheureusement pour l'inclure officiellement à l'ordre du jour et pour l'annoncer au Bureau dans les délais, et pour éviter là aussi un délai très long avec les fêtes de fin d'année, qu'il y avait aussi le traditionnel vermouth des sapeurs-pompiers auquel vous serez toutes et tous conviés, la nomination aurait lieu beaucoup plus tard si on attendait le mois de janvier, raison pour laquelle le Conseil administratif vous propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour de ce soir et de voter cette nomination ce soir.

Ma proposition serait de mettre au point 7 de l'ordre du jour, soit après les entrées en matière, la nomination de M. PAGE au grade de premier Lieutenant. Il s'agirait d'un vote, pas d'un arrêté.

Je ferai à ce moment, si vous êtes d'accord avec cette modification, un petit panégyrique de M. PAGE pour que vous puissiez voter en toute connaissance de cause.

M. FONTAINE : je vous propose de voter cette modification de l'ordre du jour.

Vote accepté à l'unanimité.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) PLQ Pré-Longet/Mouilles – Aménagements du pourtour – Crédit d'investissement (Fr. 495'000.--) (042-15.12)

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet en Commission des travaux et constructions.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

M. LORENZINI : il s'agit d'un PLQ qui est à cheval sur les communes de Lancy et d'Onex, dont la réalisation a déjà démarré puisque deux chantiers se sont récemment ouverts, et les communes de Lancy et d'Onex doivent réaliser les aménagements extérieurs de ce quartier, qui seront financés par la taxe d'équipement qui est payée par les différents promoteurs qui réalisent ces immeubles.

Le partenariat avec la Commune d'Onex a permis de choisir un mandataire paysagiste et un ingénieur qui ont réalisé les études et vous sera présenté le projet, fruit de leur travail, ainsi que le chiffrage qui correspond au retour d'offres qui ont été réalisées pour la part de Lancy qui globalement représente 24,5% du coût total puisque ce PLQ est situé majoritairement sur la commune d'Onex.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

b) Division de la parcelle dp 3762 et transfert d'une surface de 143 m2 du domaine public au domaine privé communal – chemin des Maisonnettes (043-15.12)

=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission de l'aménagement.

M. BONFANTI : il s'agit du futur PLQ Bac-Maisonnettes qui se situe au Petit-Lancy, entre le chemin du Bac, le chemin des Maisonnettes et l'avenue Louis-Bertrand. Dans le cadre de l'avancement de ce PLQ, dont la première séance de concertation a eu lieu il y a quelques semaines, et j'en faisais partie ainsi que le Président de la Commission de l'aménagement du territoire, il est nécessaire de transférer 143 m2 appartenant au domaine public communal vers le domaine privé communal. Il s'agit de la petite place qui est située au sud-ouest du périmètre d'implantation des futurs bâtiments de ce PLQ. Ce transfert permettra un alignement des futures façades. Cette démarche implique également une mutation parcellaire et une modification au registre foncier.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.

7) NOMINATION DE MONSIEUR ALAIN PAGE AU GRADE DE PREMIER LIEUTENANT

M. RENEVEY : il s'agit d'un vote de votre Conseil, puisque formellement, à partir du moment où les gens deviennent officiers, ce n'est plus une décision du Conseil administratif, mais une décision du Conseil municipal, raison pour laquelle je vous dresse un petit portrait de M. Alain PAGE.

M. PAGE est né en 1967, il est employé des TPG, marié avec trois enfants, il est entré dans la Compagnie il y a, tenez-vous bien, 18 ans de cela. Il a ensuite fait un très grand nombre d'écoles, écoles de formation, moto-pompe, machiniste, co-chauffeur, tronçonnage, pyrotechnique et j'en passe, il a obtenu le grade de caporal en 2003, puis de sergent en 2008 et enfin est entré à l'école d'officiers pour le grade de lieutenant en 2010.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

Aujourd'hui, la proposition qui vous est faite est d'accepter que M. PAGE devienne Premier Lieutenant dans la Compagnie des sapeurs-pompiers. Il est ici, je lui ai demandé de venir car tout le monde ne le connaissait pas forcément, je le remercie de sa présence et je vous propose de faire bon accueil à cette proposition.

M. FONTAINE : Mesdames et Messieurs, je pense que tout le monde va être d'accord avec cette élection, donc je vous propose de voter par acclamation.

Nomination acceptée par acclamation.

- 8) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 novembre 2015**
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 décembre 2015 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
-

- a) **Boucllement du crédit d'engagement pour les aménagements extérieurs prévus dans le nouveau quartier La Chapelle – Les Sciers – Crédit complémentaire (Fr. 80'045.30)**
- =====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif délégué rappelle que, deux fois dans l'année, un certain nombre de boucllements de crédits doivent être analysés par la Commission des travaux et celles des Finances. Chacun des dépassements de crédit doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

A une commissaire qui soulève la question des conséquences du refus du dépassement par un vote, le Conseiller administratif délégué explique que si le Conseil municipal refuse, c'est le Conseil d'Etat qui décidera à sa place puisque, l'argent ayant été dépensé, une décision positive de dépense doit être émise.

La Commission des travaux passe en revue l'ensemble des boucllements, y compris ceux qui présentent un non-dépensé, alors que la Commission des finances souhaite pour sa part se concentrer sur les boucllements présentant des dépassements.

- **Boucllement du crédit d'engagement pour les aménagements extérieurs prévus dans le nouveau quartier La Chapelle – Les Sciers– crédit complémentaire Fr. 80'045.30**

Le responsable des travaux explique que la demande de crédit avait été précipitée sous la pression des promoteurs et qu'il était dès lors insuffisant. Il omettait d'une part Fr. 61'000.-- de frais d'étude et d'autre part sous-évaluait les devis. La leçon a été retenue, pour preuve le plafonnement à 14% de la participation communale dans la seconde étape du projet.

Les deux commissions votent le dépassement de Fr. 80'045.30 à l'unanimité

M. FONTAINE : j'ouvre le débat. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter.

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 21 juin 2012 approuvant un crédit d'étude de Fr. 133'000.-- pour les aménagements extérieurs prévus dans le nouveau quartier La Chapelle - Les Sciers ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 80'045.30 ;

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 80'045.30 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour les aménagements extérieurs prévus dans le nouveau quartier La Chapelle – Les Sciers ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623041.501217 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623041.141001 ;*
4. *d'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2013 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623041.331000 ;*

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Bouclement du crédit d'engagement pour la construction d'une crèche au lieudit La Chapelle – Les Sciers – Crédit complémentaire (Fr. 246'606.--)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : ce dépassement est comptable. Le dépassement du crédit d'étude sera déduit du crédit de construction, conduisant à ce que l'opération n'excède pas le montant initialement prévu. Un tel cas ne devrait plus se reproduire dès lors que les crédits d'étude seront dorénavant intégrés aux crédits de construction.

Les deux commissions votent le dépassement de Fr. 246'606.-- à l'unanimité.

M. FONTAINE : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter.

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 18 octobre 2012 approuvant un crédit d'étude de Fr. 1'000'000.-- pour la construction d'une crèche au lieudit La Chapelle-Les Sciers ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 246'606.-- ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 246'606.-- destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour la construction d'une crèche au lieudit La Chapelle-Les Sciers ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 541710.503221 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 541710.143511 ;
4. d'amortir cette somme en 30 ans, à compter de 2013 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 541710.331000 ;

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

c) Bouclement du crédit d'engagement pour couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours d'architecture de la maison de quartier du Plateau – Crédit complémentaire (Fr. 84'310.25)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : il s'agissait d'un concours à un tour. Le crédit avait été prévu pour 30 participants. Il y en a eu finalement 44, d'où des frais annexes bien plus importants. La Commission des travaux a un débat sur les avantages et inconvénients respectifs du concours à un tour et du concours à deux tours. Des commissaires expliquent qu'il était important de conserver ce type de concours à un tour ouvert qui permet aux petites structures de participer à des projets à moindre coûts.

Les deux commissions votent le dépassement de Fr. 84'310.25 à l'unanimité.

M. FONTAINE : j'ouvre le débat. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 20 décembre 2012 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 190'000.-- pour couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours d'architecture de la maison de quartier du Plateau ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 84'310.25 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 84'310.25 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours d'architecture de la maison de quartier du Plateau,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 352630.503129 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 352630.143401 ;
4. d'amortir cette somme en 5 ans (ou en 30 ans en cas de réalisation), à compter de 2014, première année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 359100.331000 ;

L'arrêté 8c) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

d) Bouclement du crédit d'engagement pour la rénovation complète des façades des 1^{er} et 2^{ème} étages de l'immeuble sis au 70, route du Pont-Butin – Crédit complémentaire (Fr. 121'178.57)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : ce dépassement résulte de la rénovation des façades des surfaces locatives du 1^{er} et 2^{ème} étage, dont les travaux n'avaient pas été prévus dans le crédit initial. En cours de travaux, la décision de transformer ces bureaux a été prise et il a ensuite fallu du temps pour décompter ce qui entraine dans le cadre de la rénovation ou dans celui d'une amélioration locative.

En réponse à une commissaire, le responsable des travaux explique qu'il n'a pas été possible de demander un crédit supplémentaire au vu de l'urgence de la situation

Les deux commissions votent le dépassement de Fr. 121'178.57 à l'unanimité.

M. FONTAINE : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 22 mars 2007 approuvant un crédit total de Fr. 2'590'000.-- pour la rénovation des ailes Nord-Est et Nord-Ouest de l'immeuble sis au 70, route du Pont-Butin (2^{ème} étape) ;

Vu que la part des travaux de rénovation complète des façades des 1^{er} et 2^{ème} étages, votée aux comptes des investissements, se monte à Fr. 2'174'000.-- ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 121'178.57 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 121'178.57 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour la rénovation complète des façades des 1^{er} et 2^{ème} étages de l'immeuble sis au 70, route du Pont-Butin ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 956100.503779 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 956100.123271 ;*

L'arrêté 8d) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

e) Bouclement du crédit d'engagement pour la construction d'un centre associatif, sportif et culturel et d'un parking souterrain pour l'esplanade de Lancy-Sud – Crédit complémentaire (Fr. 100'981.75)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : ce dépassement s'explique par la réalisation d'une maquette non prévue au début, dont le prix était d'environ Fr. 40'000.--. Il est précisé qu'il s'agit d'une maquette très technique puisqu'elle s'ouvre et permet d'avoir également une vision sur les sous-sols. Le dépassement s'applique aussi à l'étude et la réalisation du redressement des voies du tram qui n'ont pas été payées par l'Etat. Enfin, au vu de la durée pour arriver au crédit de construction, c'est près de 60% des soumissions qui sont rentrées, alors que normalement ce montant ne dépasse pas les 40%. M. LORENZINI précise que désormais le pourcentage des rentrées d'offres avant le vote sera augmenté.

Les deux commissions votent le dépassement de Fr. 100'981.75 à l'unanimité.

M. MATHIEU : j'ai une question de vocabulaire, qu'est-ce qu'un crédit d'engagement ? Ce n'est pas un crédit d'étude ?

M. LORENZINI : non, c'est un crédit d'investissement, de dépense.

M. MATHIEU : on ne l'a pas encore fait ce bâtiment ?

M. LORENZINI : non.

M. FONTAINE : si personne ne souhaite encore prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 20 décembre 2012 approuvant un crédit d'étude de Fr. 3'355'000.- pour la construction d'un centre associatif, sportif et culturel et d'un parking souterrain pour l'esplanade de Lancy-Sud ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 100'981.75 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 100'981.75 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour la construction d'un centre associatif, sportif et culturel et d'un parking souterrain pour l'esplanade de Lancy-Sud,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 351710.503221 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 351710.143411 ;
4. d'amortir cette somme en 30 ans, à compter de 2014, première année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 351710.331000 ;

L'arrêté 8e) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

M. FONTAINE : je salue au passage l'arrivée de Mme MONTANT. Je la remercie de sa présence alors qu'elle devrait siéger au Grand Conseil ; contrairement à certains de ses collègues, elle nous fait l'honneur d'être là.

f) Bouclement du crédit d'engagement pour le réaménagement complet du Vieux-chemin-d'Onex, tronçon chemin Pré-Monnard/route du Pont-Butin et plantations – Crédit complémentaire (Fr. 33'001.30)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : ce dépassement s'explique par le fait que le Conseil municipal s'était opposé à ce que des arbres soient coupés dans le cadre de ce projet. Cependant au cours du chantier, l'un de ces arbres est tombé et il est apparu la nécessité de les abattre en raison du fait qu'ils étaient contaminés par des champignons.

A une commissaire s'étonnant du fait qu'aucun crédit complémentaire n'ait été demandé au moment du constat de la nécessité d'abattre les arbres, M. LORENZINI précise la pratique en la matière. Il explique qu'en général, les divers et imprévus contenus dans les budgets peuvent compenser des montants supplémentaires dans une certaine mesure. Mais le temps est la donnée cruciale. Un commissaire se demande comment techniquement un crédit complémentaire est amorti sachant que l'amortissement commence lors du vote du premier crédit. M. LORENZINI va se renseigner.

Les deux commissions votent le dépassement de Fr. 33'001.30 à l'unanimité.

La Commission des travaux passe également en revue le bouclement des crédits n'appelant pas de votes supplémentaires. A savoir, le plan général d'évacuation des eaux, le concours d'architecture pour le Centre Mégaron, la réalisation de la zone macaron 28A, la démolition et la reconstruction à la route du Grand-Lancy 96, le réaménagement du chemin des Palettes, le crédit de construction pour la route du Grand-Lancy 98, le réaménagement de l'esplanade des Palettes, le concours pour l'IEPA des Marbriers et l'étude de construction pour l'abri PC Lancy-Sud.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

Le Président récapitule ensuite les différents totaux. Le montant total des crédits se chiffre à Fr. 10'633'520.-- et le total des dépenses brutes à Fr. 10'487'964.85, soit un disponible de Fr. 145'555.15. Le montant des différents fonds, taxes et subvention se montant à Fr. 1'014'443.90, la dépense net est donc de Fr. 9'473'520.95.

M. FONTAINE : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 21 octobre 2010 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 436'000.-- pour le réaménagement complet du Vieux-chemin-d'Onex, tronçon chemin Pré-Monnard/route du Pont-Butin et plantations ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 33'001.30 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 33'001.30 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour le réaménagement complet du Vieux-chemin-d'Onex, tronçon chemin Pré-Monnard/route du Pont-Butin et plantations ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623182.501763 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623182.141001 ;*
4. *d'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2012, première année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 ;*

L'arrêté 8f) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

M. FONTAINE : avant de passer la parole à M. LORENZINI, s'il désire la prendre, Mesdames, Messieurs, ayant cette année la double casquette de Président de ce Conseil et Président de la Commission des travaux et en résumé de l'ensemble de ces arrêtés, je pense que l'on peut remercier et féliciter le service des travaux pour la bonne gestion de l'ensemble des chantiers de la commune. En effet, nous avons voté ce soir un dépassement infime par rapport à un budget de Fr. 10 millions, le total de ces engagements de ces travaux. Merci à son représentant qui est là et à ses collaborateurs.

M. LORENZINI : je vous remercie de la manière dont les débats ont eu lieu en commission. En effet, je trouve que les débats furent sereins. M. GUERITEY, qui a suivi la plupart de ces chantiers, même si certains étaient tellement anciens qu'il n'était pas encore arrivé lorsqu'ils ont démarré, a pu fournir toutes les explications nécessaires et, comme vous le relevez, globalement, sur le volume, on assiste à un dépassement tout à fait maîtrisé des coûts, ce qui est important à relever par rapport au travail effectué par les services de la commune et la

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

surveillance principalement en tant que maître d'ouvrage des différents mandataires qui ont œuvré sur ces bâtiments.

**9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 novembre 2015 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****Rampe du Pont-Rouge – Passerelle piétons – Mise en conformité du garde-corps – Crédit
d'investissement (Fr. 92'100.--) (039-15.11)**
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : après diverses explications concernant l'emplacement de cette passerelle et la nécessité de la mettre en conformité, les commissaires ouvrent la discussion sur les aspects visuels de cette mise en conformité et notamment le choix de la couleur et du fait que les piétons ne marcheront plus sur une passerelle mais dans un tunnel. Certains souhaitent savoir dans quelles mesures les normes ont changé entre 1990, date de la construction, et aujourd'hui.

M. LORENZINI informe que nous devons suivre les normes VSS qui imposent notamment, un garde-corps à 1,30 m. Il est précisé que la durée des travaux est estimée à 20 jours. La circulation sera le moins possible impactée. Enfin à la question de savoir pourquoi deux entreprises seulement ont été sollicitées, il est répondu qu'elles étaient bien trois mais qu'une n'a pas proposé de devis.

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, la commission accepte l'arrêté

M. LORENZINI : par rapport au débat qui a eu lieu pour cette passerelle et notamment sur l'aspect de traitement architectural - le vote a été fait et c'est très bien que le budget soit voté pour que les travaux puissent être réalisés - une étude complémentaire sera réalisée par le service des travaux et vous sera présentée en commission, pour autant que l'on reste dans le même budget, ce qui devrait être le cas.

Cette étude est réalisée dans le but notamment de répondre à la remarque tout à fait justifiée de certains commissaires qui relevaient que la transparence actuelle de cette passerelle, pour des raisons de sécurité et d'augmentation de la hauteur des garde-corps, pour les enfants notamment, donnerait l'impression finalement de - tunnel est un grand mot, parce qu'il ne sera quand même pas couvert - mais de ne plus pouvoir percevoir ce qui se passe en contrebas de la passerelle.

Nous avons mené une réflexion sur l'allègement architectural de cette barrière et nous reviendrons en Commission des travaux pour vous présenter une alternative plus heureuse de son traitement. Il n'empêche que le budget peut tout à fait être voté, parce que nous ferons en sorte de rester dans l'enveloppe proposée.

M. RAY : effectivement, des membres ont émis des doutes sur le traitement. On est très contents que cela soit pris en compte, donc on votera le crédit.

M. FONTAINE : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu la nécessité de mettre en conformité les garde-corps de la passerelle piétonne de la rampe du Pont-Rouge ;

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

Vu que cette passerelle piétonne est notamment utilisée par les enfants se rendant à l'école du Petit-Lancy ;

Vu la norme VSS 640568 réglant les questions relatives à la hauteur des garde-corps en fonction de son usage et de sa fréquentation ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 novembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 92'100.— pour la mise en conformité des garde-corps de la passerelle de la rampe du Pont-Rouge ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 62.501 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141 ;*
4. *d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331.*

L'arrêté 039-15.11 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

10) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 décembre 2015 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

Vente des parcelles 38 et 39 de Lancy, cession du contrat d'entreprise totale pour la construction d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées à la Fondation communale immobilière de Lancy et remboursement de frais (040-15.11)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. LORENZINI explique que le périmètre concerné a fait l'objet d'un développement commun entre plusieurs maîtres d'ouvrage et la Ville de Lancy qui souhaitait réaliser un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA). Le Conseil municipal a donc voté un crédit d'investissement de Fr. 22,5 millions pour réaliser ce bâtiment, lequel sera géré par l'IMAD.

Or, dans le cadre de l'élaboration du budget 2016, la possibilité de sortir ce bâtiment du patrimoine administratif, permettant ainsi de réduire de Fr. 750'000.— son amortissement par an et ce sur 30 ans, est apparu comme étant une bonne solution. Par ailleurs, sachant que cet IEPA sera LUP, il semblait particulièrement intéressant de le transférer à la Fondation communale immobilière, dont la mission est justement de réaliser des immeubles de logements LUP. Ce que celle-ci a accepté.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

Pour ce faire, il est donc nécessaire de voter cet arrêté qui comprend le remboursement des droits à bâtir ainsi que les frais déjà engagés par la Ville de Lancy.

Un commissaire se demande si la Ville de Lancy n'a pas plus de poids que la Fondation face à l'entreprise totale. M. LORENZINI précise que la FPLC et la Fondation HBM Camille Martin sont aussi maîtres d'ouvrage et ont donc un poids important. Un commissaire rajoute que le contrat d'entreprise totale est justement un moyen de se prémunir contre des risques inconsidérés de dépassement. Il est également répondu que le prochain bâtiment pour personnes âgées construit à Lancy et qui le sera à l'Adret, sera réalisé par la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, laquelle gèrera également le bâtiment.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Mme GRIVET : pour les années à venir, les prochains grands défis démographiques sont notamment le vieillissement de la population. Par exemple, le nombre de représentants du 4^e âge doublera dans notre Canton. Il passera de 20'000 dans les années 2010 à 40'000 dans les années 2040.

Le groupe des Verts constate avec satisfaction que la Ville de Lancy anticipe dès aujourd'hui cette évolution démographique en s'engageant en faveur de la création de logements pour nos seniors. Les IEPA constituent une alternative pertinente à l'entrée dans les EMS.

Mais le groupe des Verts estime que, à lui seul, cet argument en faveur des IEPA n'est pas suffisant. En effet, il faut également que ces structures offrent la possibilité aux aînés de s'intégrer pleinement dans la vie de leur quartier et qu'il y ait aussi une convivialité au sein de ces lieux.

A ce titre, l'IEPA qui sera construit dans le futur au sein du quartier de l'Adret correspond totalement que le groupe Verts aimerait voir promulguer.

M. FONTAINE : nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le plan localisé de quartier N° 29754 prévoyant notamment la réalisation d'un ensemble d'ouvrages dans le périmètre compris entre les chemins du Bac, Daniel-Ihly et du Crédo ;

Vu que, dans le cadre de ce plan localisé de quartier, l'immeuble B1 abritera pour une partie un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mars 2014, ouvrant au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 120'000.- destiné à couvrir la participation de la Ville de Lancy aux frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours pour la réalisation en conception-réalisation (entreprise totale) en vue de la construction de cet IEPA ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 avril 2015, ouvrant au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 22'500'000.- destiné à la construction de cet IEPA ;

Attendu que la Fondation communale immobilière de Lancy a manifesté son souhait d'acquérir cette infrastructure, de la réaliser et de la gérer ;

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. de vendre à la Fondation communale immobilière de Lancy les parcelles 38 et 39 de Lancy, respectivement d'une surface de 62 et 1672 m2, pour le prix de Fr. 867'000.-, correspondant à leur valeur inscrite au bilan ;
2. de céder à la Fondation communale immobilière de Lancy le contrat d'entreprise totale pour la réalisation d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées, résultant de la délibération du Conseil municipal du 30 avril 2015, ouvrant au Conseil administratif un crédit de Fr. 22'500'000.- pour la construction dudit immeuble ;
3. d'autoriser la Fondation communale immobilière, conformément à ses statuts, à acquérir les parcelles 38 et 39 de Lancy, respectivement d'une surface de 62 et 1672 m2, pour le prix de Fr. 867'000.-, à accepter la cession du contrat d'entreprise totale pour la réalisation d'un immeuble pour personnes âgées et à financer cette opération par un emprunt hypothécaire s'il y a lieu, jusqu'à concurrence de 85% des montants engagés ;
4. de demander à la Fondation communale immobilière de Lancy de procéder au remboursement des dépenses consacrées par la Ville de Lancy pour les études, concours et contrat avec l'entreprise totale, selon le détail suivant :
 - Participation au concours pour la réalisation en conception et réalisation d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées, selon délibération du Conseil municipal du 27 mars 2014 et décompte final d'octobre 2015, soit Fr. 119'600.-
 - Frais d'organisation des appels d'offres, Fr. 25'790.-
 - Remboursement des acomptes versés par la Ville de Lancy, à l'entreprise totale, sur la base d'un décompte précis dont le montant exact sera déterminé au moment de la signature de l'acte de vente (Fr. 181'104.10 au 12.11.2015)
5. de comptabiliser la recette de Fr. 867'000.-, soit le prix de la vente des parcelles 38 et 39 inscrites au patrimoine financier, au compte des investissements, rubrique 95.600; de créditer subséquemment le bilan, rubrique 95.123 ;
6. de passer toutes écritures utiles pour extourner au bilan du patrimoine administratif les frais engagés pour le concours en 2014, rubrique 58.143, par le compte des investissements ;
7. de demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tous actes y relatifs.

L'arrêté 040-15.11 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

M. MATHIEU : pour être sûr, a-t-on bien pensé que la Ville de Lancy doit non seulement autoriser la vente, mais aussi autoriser la Fondation à acheter et à emprunter ? Est-ce qu'on le fait ce soir ou faudra-t-il le refaire une autre fois ?

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

M. LORENZINI : le texte, formellement à ce qu'on a discuté, a été modifié en ce sens pour intégrer d'ores et déjà ces éléments.

**11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ELARGIE A L'ENSEMBLE DU
CONSEIL MUNICIPAL –
Séance du 24 novembre 2015 – Rapporteur : Mme Martine CASUTT**

**a) Quartier de l'Adret – Recours concernant l'espace public de la gare Lancy/Pont-Rouge
et point de situation sur les enjeux d'aménagement du territoire avec le Canton**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : suite au recours lancé par le Conseil administratif, des entretiens ont eu lieu avec les Conseillers d'Etat et des mesures compensatoires ont été proposées.

Les Conseillers d'Etat en charge de l'aménagement et des transports, MM. HODGERS et BARTHASSAT, ainsi qu'une délégation de leurs services concernés, viennent nous présenter leurs propositions.

Les principales sont :

L'élargissement du Pont de Lancy pour permettre aux bus de circuler en site propre, mais les bus K et L auraient toujours leur terminus sur la place de l'Adret. Selon l'Etat, il n'y a pas d'autre solution possible ou elle serait trop onéreuse. Mais l'élargissement du Pont de Lancy devrait améliorer le cheminement des transports publics sur la commune.

Pour l'implantation du tram aux Palettes, une possibilité de créer 40 places supplémentaires dans un cadre de partenariat tripartite avec des investisseurs privés, la commune et la Fondation des parkings, est envisagée. L'accès au chemin des Semailles va être réétudié.

L'accès à la route de la Chapelle par la route de Saint Julien ne pourra pas être rétabli à cause des mesures de sécurité imposées par la Confédération.

Les commissaires ne sont pas entièrement satisfaits des réponses données par l'Etat, mais nous devons reconnaître que le recours a permis de renouer le dialogue.

La commune a obtenu un certain nombre de promesses et les commissaires aimeraient avoir la certitude qu'elles seront tenues.

b) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : un projet d'aménagement sous la bretelle d'autoroute à la route des Jeunes a été élaboré et un commissaire demande ce qu'il en est. Il y a une possibilité de l'intégrer dans le projet du PAV, Praille Ouest. Il pourrait être inscrit dans le cadre de la révision du Plan directeur communal.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015**12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 novembre 2015 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. LORENZINI informe que le Département des transports a transmis une invitation aux populations des communes concernées pour participer à des séances d'informations concernant le tracé du futur tram.

Le chef des travaux évoque, pour sa part, deux chantiers en cours dont le bouclage des crédits risque de comporter des dépassements.

Enfin, à la question d'un commissaire concernant les différents services qui interviennent dans le domaine des travaux, il lui est répondu qu'il existe une bonne collaboration entre ceux-ci et que, par exemple, le technicien du service des sports participe régulièrement aux séances hebdomadaires du service des travaux pour assurer une bonne coordination.

**13) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 1^{er} décembre 2015 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

a) Réponse au projet de délibération pour la mise en place d'une vitre de séparation au niveau du balcon de la piscine de l'école du Bachet
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : au vu du doute qui subsistait concernant l'établissement concerné, la commission avait décidé d'auditionner M. FONTAINE, auteur de ce projet de délibération. Il explique la problématique et précise qu'il s'agit bien de l'école du Bachet.

Le chef du service des sports précise que le coût de l'aménagement de cette vitre a été chiffré à Fr. 8'000.-- environ, avec une petite marge en cas de surprises.

Les commissaires votent à l'unanimité la mise en place d'une vitre de séparation au niveau du balcon de la piscine de l'école du Bachet.

M. SIDLER : j'ai une question formelle, certains connaissent mes travers sur les aspects formels, mais il s'agit d'un projet de délibération. A priori cela ouvre des voies pour des référendums facultatifs et on devrait le voter formellement. La Commission a donné un préavis, mais étant donné qu'il s'agit d'un projet de délibération, il me semble que le Conseil municipal devrait voter le retour de commission, ainsi que procéder au vote de cet objet.

C'est pour cela que je m'étonnais de le voir à l'ordre du jour comme une information, je n'ai pas voulu prendre la parole en début de séance, mais là il me semble que formellement il est écrit que « la délibération implique une obligation d'exécution ou d'application ainsi que des publications légales se rapportant au référendum facultatif ». Il me semble que la Commission des sports n'est pas habilitée à prendre cette décision, c'est bien le Conseil municipal qui devrait le faire.

M. RENEVEY : on peut faire du formalisme pour du formalisme. C'est vrai qu'on a voulu éviter, surtout compte tenu des montants, de passer par une délibération, de voter un crédit ad hoc.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

On a vu que les prix étaient extrêmement faibles et qu'il était possible dans le cadre du budget de le faire.

Sur la forme, M. SIDLER a raison. Ce que je peux proposer, c'est que le groupe MCG retire sa proposition de délibération ; de toute façon le Conseil administratif s'est engagé à faire ces travaux dans le budget standard de la commune. Dans ce cas, il n'y a plus d'arrêté, il y a simplement un avis de la commission pour faire ces travaux.

M. REOLON : effectivement, la proposition me semble très cohérente, on va retirer cette délibération, comme le Conseil administratif s'est engagé à faire monter cette vitre pour cette somme dérisoire de Fr. 5'000.-- ; on évite ainsi tous les formalismes et les lenteurs bureaucratiques, on en a déjà suffisamment dans la République, il n'y a pas besoin d'en mettre aussi dans la commune.

b) Présentation du service des sports

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le responsable du service des sports présente son service. Ses missions consistent à coordonner et soutenir les actions en faveur des activités physiques et sportives des différents partenaires. Il organise chaque année Tuttisports et apporte aussi un soutien logistique et financier aux diverses manifestations communales. Il est enfin impliqué dans d'autres manifestations organisées sur le canton, notamment les Jeux de Genève et le Geneva Open.

Il est composé de 13 collaborateurs répartis en deux pôles principaux : un pôle piscine, et un pôle infrastructures. Ce dernier s'occupe notamment de planifier l'entretien et la maintenance des installations sportives. Il en assure la sécurité ainsi que le suivi technique et financier des dossiers. Pour rappel, le service des sports s'occupe également de la location des différentes salles de la commune.

Au niveau des projets, il est prévu la réalisation d'un Urban training en 2016, soit un concept consistant à faire du sport en s'appropriant le matériel urbain. Il y a aussi la création d'un skate plaza dans le cadre du réaménagement du parc Louis Bertrand et d'un parcours Santé pour les seniors de la commune. Est également prévu un éventuel projet d'ouverture annuelle du bassin olympique de Marignac et d'aménagement d'une patinoire saisonnière.

c) Présentation et bilan du Chèque sport

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le responsable du service des sports explique que ce chèque, qui est nominatif et d'une valeur de Fr. 100.-, s'adresse aux jeunes âgés de 4 à 18 ans, domiciliés sur le territoire de la Ville de Lancy et bénéficiaires d'un subside de l'assurance-maladie. Il sert à aider au paiement des cotisations ou des frais de cours et stages perçus par les sociétés sportives lancéennes affiliées au projet.

Ce système fonctionne très bien ; il est d'ailleurs en constante augmentation depuis son lancement, avec 21 chèques attribués en 2012, 85 en 2013, 117 en 2014 et 114 au 26 novembre 2015.

Aux questions des commissaires, il est répondu que le montant de Fr. 100.— a été fixé sur la base du coût moyen des cotisations des sports standard et qu'il couvre l'année civile.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015**d) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le chef du service des sports informe la commission que le fond mobile du bassin de natation de l'école En-Sauvy a cédé et devra donc être remplacé d'ici la fin de l'année. Il précise également qu'en accord avec le service financier, l'achat prévu de granulats en 2015 sera utilisé pour la rénovation urgente du grillage Est du Stade de Marignac, aujourd'hui vétuste, voire insalubre dès lors que ce Conseil a voté un crédit pour un nouveau terrain synthétique ; enfin que les travaux de rénovation de l'éclairage du Lancy Tennis Club va provoquer un dépassement de Fr. 4'000.- en raison de travaux plus importants que prévu. Il termine en précisant quelques dates sportives importantes jusqu'à la fin de l'année.

**14) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
Séance du 3 décembre 2015 – Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA****a) Projet de délibération du groupe MCG relatif à une modification du règlement du
Conseil municipal**

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : le projet de délibération porte sur l'introduction de la question écrite des Conseillers municipaux au Conseil administratif. Elle implique un amendement du règlement du Conseil municipal.

Selon la pratique actuelle, les Conseillers municipaux peuvent poser des questions orales à la fin des séances du Conseil municipal. Le Conseil administratif répond par oral, soit tout de suite, soit à la séance suivante.

Par leur contenu, certaines questions mériteraient plus d'attention et une réponse plus détaillée. L'introduction de la question écrite appellera une réponse écrite de la part du Conseil administratif. La question écrite aurait trait à un sujet d'ordre général ou à un sujet d'actualité. La question orale en fin de séance serait maintenue.

Lors de la présentation du projet à la commission, M. LORENZINI a informé les commissaires que quiconque, Conseiller municipal ou non, peut actuellement écrire au Conseil administratif et obtenir une réponse. Cependant, il est relevé que la réponse n'est pas diffusée à l'ensemble du Conseil municipal.

Les discussions au sein de la commission ont porté sur l'inscription de la question écrite à l'ordre du jour du Conseil municipal, l'instance de dépôt pour la question écrite, les délais de réponse, l'éventuelle ouverture de débats lors de la réponse, l'éventuelle lecture des questions et des réponses lors des séances du Conseil municipal, la possibilité de répliquer en cas de réponse non satisfaisante ainsi que la différence entre la question écrite et l'interpellation actuellement citée dans l'article 31 du règlement du Conseil municipal de Lancy.

Plusieurs commissaires relèvent que, jusqu'à présent, des questions importantes n'ont souvent obtenu que des réponses vagues ou trop brèves. Le but de la question écrite est d'obtenir une réponse étayée. Il faut un automatisme entre question écrite/réponse écrite et question orale/réponse orale.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

Il est également proposé que les questions tant orales qu'écrites soient posées sous le point de l'ordre du jour intitulé « Questions » qui existe déjà aujourd'hui. Un commissaire signale qu'au Grand Conseil, ni les questions écrites des députés ni les réponses du Conseil d'Etat ne sont lues en séance plénière. Elles sont distribuées et ensuite insérées dans le mémorial. M. LORENZINI propose que la réponse du Conseil administratif soit déposée sur la table des Conseillers municipaux lors de la séance suivant la question.

Concernant la possibilité de répliquer, plusieurs commissaires soulignent qu'il faut éviter d'ouvrir le débat. Si vraiment le Conseil municipal veut répliquer, il peut reposer une question écrite en demandant des compléments. De même, sur la base de la réponse que le Conseil administratif donnera, le Conseil municipal pourra délibérer du sujet, lors d'une séance ultérieure, après avoir utilisé d'autres instruments à sa disposition.

Concernant la différence entre la question écrite et l'interpellation, il semblerait que la différence entre ces deux outils est la forme écrite. Mme DE GARRINI signale que les outils de l'interpellation et de la question écrite n'ont pas été discutés lors de la précédente refonte du règlement. La formulation de l'interpellation figurait déjà dans le règlement précédent.

En conclusion et sans opposition, la Commission reporte le vote à la prochaine séance, lorsque Mme DE GARRINI lui aura soumis une formulation d'amendement du règlement du Conseil municipal allant dans le sens des discussions.

b) Fondation Lancy médias – Proposition de désignation d'un quatrième membre au Conseil de fondation

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : le Conseil municipal a désigné trois des quatre membres qu'il doit nommer au Conseil de la Fondation Lancy médias. Aucune nouvelle proposition pour un quatrième membre n'a été présentée.

Le Conseil de fondation peut néanmoins siéger. Mme DE GARRINI va informer l'autorité de surveillance de la composition du Conseil en précisant qu'il manque encore un membre.

Les discussions au sein de la commission ont porté sur la présentation d'un éventuel nouveau candidat, sur une éventuelle dissolution de la Fondation, sur la pérennité financière de la Fondation ainsi que sur la nécessité d'améliorer les échanges d'information entre la Fondation et le Conseil municipal.

Un commissaire indique qu'un certain nombre d'événements ont conduit son groupe à proposer la dissolution de la Fondation et une réflexion sur l'avenir de la télévision locale, considérant qu'il n'est pas raisonnable de continuer comme cela. Les avis divergent sur la possibilité ou non pour le Conseil municipal de dissoudre la fondation qu'elle a créée. Selon un commissaire, ce qui peut être fait peut être aussi défait. Juridiquement, rien ne s'oppose à ce que le Conseil municipal dissolve la Fondation. Selon un autre commissaire et les statuts de la fondation, la dissolution ne peut être menée que par la fondation elle-même.

Un commissaire s'interroge sur ce qu'il adviendrait, en cas de dissolution de la Fondation, des contrats de prestations que la Fondation a signés avec les sociétés. La Commune n'est pas responsable de la Fondation. Si la Fondation fait faillite, il n'y a plus de contrats à faire valoir. Un commissaire explique qu'en théorie, il y a une possibilité de tenir pour responsables les membres du Conseil de fondation s'ils ont tardé à déposer le bilan. Mais si le Conseil de fondation a fait diligence, il ne sera pas exposé à une action en responsabilité.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

En ce qui concerne l'avenir de la fondation deux possibilités s'offrent au Conseil municipal, dans le cadre de la loi qui gère les fondations : soit le Conseil municipal se désintéresse de la question et laisse pourrir la situation, soit il essaie de dialoguer avec le Conseil de fondation pour se rendre compte des problèmes et bien expliquer ses attentes au Conseil de fondation, notamment en matière de financement pérenne pour la télévision locale.

Il est rappelé que selon l'OFCOM, la Commune ne peut pas donner à la Fondation une subvention annuelle pour son fonctionnement. En revanche, elle peut signer un contrat de prestations prévoyant un montant en contrepartie d'une émission spécifique.

M. LORENZINI indique que Canal Onex est toujours subventionné directement par la Commune d'Onex et qu'il réfléchit à la façon de régler la situation. Canal Onex rencontrera prochainement l'OFCOM pour essayer d'explicitier le particularisme romand, sachant qu'il n'existe pas en Suisse allemande de télévisions locales telles qu'on les connaît ici. Il sera intéressant pour Lancy d'avoir un retour sur cette rencontre.

En conclusion, il est proposé d'auditionner deux fois par année M. BONFANTI, qui siège au Conseil de fondation. La Commission invitera ce dernier lors de la prochaine séance de commission. Il est également proposé de rencontrer des représentants de la Fondation, quand le nouveau Conseil aura pris ses marques. Enfin, le Président exhorte les commissaires à trouver un quatrième candidat.

c) Fête du 1^{er} Août – Projet d'organisation d'une « table des droits politiques »

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : M. LORENZINI a transmis à la commission la lettre d'un Conseiller municipal onésien qui propose aux communes d'organiser une « table des droits politiques » le 1^{er} août. Le Conseil administratif a jugé utile de transmettre ce courrier à la commission pour qu'elle débattre de l'intérêt de mettre place une telle initiative dans le cadre des prochaines manifestations du 1^{er} Août.

Le but est - je cite : « *d'inviter les habitants et leurs élus à une table des droits politiques en présence d'élus volontaires avec la mise à disposition de quelques informations sur l'institution communale et un quiz pour mieux comprendre et appréhender tous les aspects de la citoyenneté* » (fin de citation).

M. LORENZINI explique les initiatives de la commune pour les nouveaux citoyens (naturalisés et jeunes ayant atteint la majorité civique), à savoir une réception organisée une fois par année, à laquelle les Conseillers municipaux sont également invités, une allocution du Maire et remise d'un présent aux nouveaux citoyens – actuellement il s'agit d'un stylo, par le passé le livre de Mix & Remix sur les institutions politiques était remis. M. LORENZINI relève cependant que les nouveaux naturalisés s'informent sur les institutions politiques en amont de leur naturalisation.

L'idée d'un « stand du Municipal », où les élus se présentent et expliquent pourquoi ils se sont engagés et comment fonctionne l'institution, est globalement intéressante. La proximité et les moments d'échanges avec la population sont bénéfiques. Il serait éventuellement possible d'aller plus loin, comme cela a été fait pour une école, en invitant la population à venir dans la salle du Conseil municipal, à s'asseoir aux pupitres des Conseillers municipaux et en montrant comment cela fonctionne concrètement.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

Cependant de tels événements nécessitent une réflexion en amont, un important travail de préparation et d'organisation, la mobilisation des conseillers municipaux ainsi qu'une représentativité et neutralité politique. En outre de nombreux commissaires, ainsi que M. LORENZINI, sont d'avis que la manifestation du 1^{er} Août n'est pas le bon endroit pour ce faire. Il serait intéressant de connaître le résultat de la démarche au niveau onésien.

**15) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 décembre 2015 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : suite à la question d'un commissaire, la responsable du service financier de la commune explique les futures modalités de fonctionnement du fonds intercommunal pour le développement urbain. Ce fonds sera alimenté par le Canton et les communes selon leur indice de capacité financière et leur population. M. LORENZINI précise que le fonds est réparti à part égale entre un montant qui sert à encourager les communes qui réalisent du logement : pour chaque logement réalisé, un montant forfaitaire est payé à la commune. L'autre moitié est dévolue à une participation à des bâtiments publics.

16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. AESCHBACHER : j'ai une question concernant le courrier que le Bureau a reçu, par rapport au projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes, pour la création de conseillers municipaux suppléants.

J'ai cru entendre dire que le Bureau avait répondu à cette consultation, j'aimerais savoir si c'est vrai et si c'est le cas, je souhaite m'opposer à cela, aussi pour des raisons formalistes, parce que le Bureau n'est pas habilité à répondre au nom du Conseil municipal.

Je souhaiterais que cette question soit traitée à la Commission de l'administration pour qu'elle puisse l'étudier et y répondre formellement.

Mme MONTANT : j'aimerais d'abord vous demander d'excuser mon arrivée tardive. Et j'aurais souhaité déposer sur votre bureau une lettre que je vais vous lire :

Monsieur le Président,

Je regrette de vous annoncer par ces quelques lignes devoir quitter ma fonction de Conseillère municipale. Cette décision a été pour difficile à prendre.

Elle l'a été vis-à-vis de ceux des citoyens de Lancy qui ont placé leur confiance dans la liste sur laquelle j'ai eu le bonheur d'être élue.

Elle l'a également été en raison de l'intérêt que j'ai éprouvé au bref exercice de ce mandat que j'aurais évidemment souhaité pouvoir mener jusqu'à la fin de la législature.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

Même si elle s'est cumulée aux activités politiques et professionnelles qui étaient déjà les miennes, ce n'est pas la charge de travail supplémentaire que représente cet engagement qui me suggère de devoir prendre cette décision.

Mon départ est malheureusement dû à l'incompatibilité entre le calendrier des séances cantonales et celui que le secrétariat général nous a transmis la semaine dernière dans lequel je n'ai pu que constater que la moitié des plénières du Conseil municipal, agendées d'ici à la fin du mois de juin, a été fixée lors de moments durant lesquels le Grand Conseil se réunit également en plénière.

S'il m'est apparu possible d'augmenter ma charge de travail au moment de mon engagement auprès de la Commune de Lancy, il ne l'est pas aujourd'hui de siéger à deux endroits au même moment.

L'exercice partiel de deux mandats aurait fatalement pour conséquence de ne mener à bien ni l'un, ni l'autre...

Ensuite vous transmettez à mes collègues, Monsieur le Président, que j'aurais souhaité pouvoir mieux les rencontrer et les connaître et que j'espère avoir le plaisir de les revoir régulièrement au gré des activités de la commune.

Enfin, je resterai évidemment attentive aux thématiques et sujets liés à la ville de Lancy dans le cadre de l'exercice de mon mandat cantonal et espère pouvoir constituer un relai utile au bon développement de notre commune.

En vous remerciant donc, Monsieur le Président, de prendre bonne note de ma démission avec effet au 31 décembre 2015, je vous souhaite le meilleur pour cette législature et je vous prie de trouver ici l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Mme GACHET CREFFIELD : la population lancéenne a été invitée par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) à se rendre en date du 8 décembre à une permanence d'information sur l'extension du tram. L'invitation a été faite par le biais d'un flyer que les habitants ont reçu la veille, voire le jour même, de cette permanence.

J'ai été scandalisée et outrée par le mépris et l'arrogance dont a fait preuve le DETA vis-à-vis de la population lancéenne. Non seulement les flyers ont été distribués dans un délai très court pour que les gens puissent se présenter à cette permanence, mais en plus lors de cette permanence, il ne s'est agi que d'un alignement de plans collés les uns derrière les autres sans aucune explication. Il n'y a eu aucun échange avec les trois représentants du DETA. Ces trois personnes n'ont fait que l'exercice d'une leçon sur l'aménagement, il n'y a eu aucun échange, il n'y a aucune participation de ces trois personnes aux intérêts de la commune et j'ai trouvé cela absolument scandaleux.

Ma question est la suivante : est-ce que le Conseiller administratif en charge du dicastère de l'aménagement pourrait écrire au DETA, à savoir à son magistrat M. BARTHASSAT, pour lui signifier notre mécontentement quant à la manière dont a été organisée cette séance.

M. VINCENT : le week-end passé, moi et un certain nombre d'entre nous, nous nous sommes retrouvés à l'école En Sauvy pour le marché de Noël, à déambuler dans les couloirs si déserts, avec des stands remplis de bonne volonté mais parfois tristes par le manque de personnes. Peut-être s'agit-il d'un manque d'information, plus probablement s'agit-il d'un endroit qui est peu convivial pour recevoir un marché de Noël, surtout si l'on compare avec nos voisins de Carouge, même si comparaison n'est pas raison, force est de constater qu'à Carouge, on y trouve beaucoup de monde, on y trouve un certain plaisir. A Lancy c'était un peu triste.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

Ma proposition est la suivante : ne pourrions-nous pas revoir l'organisation de ce marché de Noël, je me souviens que, il y a quelques années, il était proche d'une patinoire, à la piscine de Lancy, c'était peut-être décentré, mais il y avait un peu de monde, c'était à l'extérieur, mais c'était sympathique.

Or, là, c'est un peu triste et je trouve vraiment courageux que, année après année, les habitants de Lancy viennent encore tenir des stands à cet endroit. Je pense que l'on pourrait faire bien mieux dans la troisième ville du canton.

M. BONFANTI : pour répondre à Mme GACHET CREFFIELD, je ne peux que partager votre commentaire par rapport à la séance d'information du Canton qui a eu lieu. Il s'avère qu'au départ une séance d'information beaucoup plus intéressante devait être mise en place entre Lancy et le Canton, que par la suite nous avons reçu un courrier du Canton comme quoi celui-ci souhaitait modifier cette séance d'information et qu'il souhaitait aussi faire une conférence de presse à laquelle nous avons été conviés à nous asseoir à côté des journalistes.

Nous avons donc refusé de participer à cette conférence de presse, car nous avons estimé que nous n'avions pas été considérés à notre juste valeur et nous avons aussi refusé de participer à cette séance d'information car nous avons estimé qu'elle n'allait pas assez loin.

Je suis d'accord avec vous, nous pouvons très bien réécrire une lettre comme quoi nous avons été mécontents de la procédure et je sais aussi que la population était très mécontente des informations qui ont été données, aussi sur la forme par laquelle elles ont été données.

M. RENEVEY : tout d'abord, je pense que le Bureau du Conseil municipal pourra compléter mes dires, mais effectivement nous avons reçu de la part du Grand Conseil, de la Commission des droits politiques, une lettre adressée au Président des Conseils municipaux des différentes communes, qui indiquait que « *la Commission des droits politiques et du règlement est saisie du projet de loi mentionné en titre. Dans le cadre de ses travaux, la Commission a souhaité consulter les Bureaux des Conseils municipaux des communes genevoises afin de pouvoir disposer de leur avis. La Commission vous serait donc reconnaissante de bien vouloir transmettre votre position d'ici au vendredi 29 janvier, dans la mesure du possible votre réponse ne devrait pas excéder 2500 signes* ».

C'est la raison pour laquelle le Bureau a effectivement discuté sur la demande de cette commission des droits politiques et dans sa large majorité, pour ne pas dire l'unanimité, j'ai un doute, a souhaité répondre favorablement à cette demande, conformément à la lettre qui lui a été remise.

Par rapport au marché de Noël, le Conseil administratif partage une partie des propos de M. VINCENT. C'est vrai que l'on peut se poser la question de l'activité de ce marché de Noël dans cette école. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a souhaité réfléchir à la possibilité d'installer, en tous les cas sur 2016, le marché de Noël sur la place du 1^{er} Août, qui devrait être rénovée et cela pourrait être l'occasion de redynamiser cette place et de donner un nouveau souffle à ce marché de Noël.

Une autre réflexion pour 2017, qui serait en lien avec une éventuelle future patinoire, pour laquelle la Commission des sports sera saisie en début d'année prochaine, pourrait être là aussi une possibilité de coupler le marché de Noël avec une éventuelle future patinoire. Là, ce serait plutôt pour 2017. Nous réfléchissons aussi à des pistes qui sont en lien avec ce qui vient d'être évoqué.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

M. AESCHBACHER : si vous lisez l'article 6 du règlement du Conseil municipal, le Bureau n'est pas compétent pour répondre à quelque consultation que ce soit. Donc, je demande que cette réponse soit invalidée et que cette lettre parte à la Commission à l'administration qui est compétente pour répondre à cela. Nous avons jusqu'au 29 janvier, il n'y a pas le feu au lac, il n'y a pas d'urgence et je pense que cette façon de procéder ne respecte pas la séparation des pouvoirs.

M. RENEVEY : encore une fois, on parle de séparation des pouvoirs, je n'ai fait que lire la lettre que le Président a reçue et le Bureau a décidé. En tous les cas, à ce titre, je n'ai rien d'autre à dire que d'expliquer la démarche qui a été entreprise par votre Bureau, c'est maintenant votre Bureau qui doit décider de la suite à donner à cette demande.

M. FONTAINE : cette lettre est une demande de température : est-ce que l'on serait d'accord ou pas ? C'est pour cela que le Bureau s'est permis de répondre. En aucun cas, on ne se serait permis de supplanter ce Conseil en donnant un avis ferme et définitif. C'est juste une demande d'information par rapport à l'ensemble des communes.

M. AESCHBACHER : c'est une procédure de consultation, on n'est pas dans l'information. Je répète ce que j'ai dit : vous n'êtes pas compétents, le Bureau, et j'englobe le représentant de notre groupe politique qui a voté cela, je n'ai pas de souci à le dire. Je pense que concernant la façon de procéder, soit vous auriez pu nous communiquer cela et on aurait pu répondre au prochain Bureau, soit formellement respecter le règlement du Conseil municipal, parce que le Bureau n'est pas compétent pour traiter cela. C'est une procédure de consultation qui, pour moi, engage quelque part la Ville de Lancy ou en tout cas ce Conseil, par rapport à sa position concernant les conseillers municipaux suppléants. Je pense que c'est un sujet qui est important, qui est éminemment politique et qui mérite un débat au sein de la Commission de l'administration.

M. MATHIEU : si vous voulez renvoyer cela en Commission de l'administration, en tant que Président de cette commission, je l'accepte volontiers. Simplement, il faut savoir lire une lettre, la lettre demande l'avis des Bureaux des différents Conseils municipaux, elle ne demande pas l'avis des Conseils municipaux. Nous n'avons rien engagé en ce qui concerne l'avis du Conseil municipal, nous avons juste engagé ce que le Bureau pense de cela pour que le Grand Conseil et sa commission puisse continuer ses travaux.

M. SIDLER : il y a un point 3 à l'ordre du jour, Communications du Bureau, on aurait pu s'attendre à ce que vous nous lisiez la lettre et non que ce soit le Maire car en principe elle est adressée à vous et non au Conseil administratif et qu'ensuite vous nous lisiez la réponse que vous vous apprêtez à envoyer et l'affaire était réglée. Là, c'est étonnant que ce soit la Mairie qui nous parle de cela et qu'il n'en soit pas fait état au point 3 de l'ordre du jour, dans les communications du Bureau.

Mme MARMY : au Bureau, on a décidé que ce serait les membres du Bureau qui diraient directement à leur groupe ce que l'on avait décidé et ce dont on avait discuté au Bureau. C'est pour cela que nous n'avons pas fait de communication.

M. FONTAINE : en tant que Président, j'abonde dans votre sens, pour moi il n'y a aucun souci pour discuter de cela à la Commission de l'administration. Si vous êtes d'accord, on va voter sur cette proposition. La réponse n'a pas encore été envoyée, le Président de la commission vient de nous donner son accord, cela ne devrait pas poser de souci.

M. MATHIEU : si le vote est positif, une Commission de l'administration supplémentaire sera convoquée.

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

M. VINCENT : il y a un article 9, dont je vous invite à prendre connaissance, concernant les lettres que vous êtes censés avoir reçu au Bureau et traité, et lorsqu'un membre du Conseil municipal demande la lecture d'une correspondance dont le Bureau avait renoncé à faire donner lecture - c'est visiblement le cas ce soir - le Président fait procéder à un vote immédiat. Si la proposition recueille l'assentiment du quart au moins des membres du Conseil municipal présents, le Président donne lecture de la correspondance. Aucun débat ne peut être ouvert à la suite de cette lecture.

M. FONTAINE : personnellement je préfère que l'on renvoie cela en commission. Je pense que c'est plus démocratique de faire comme cela. Je ne vais pas utiliser cette possibilité que vous me proposez M. VINCENT.

Pour clore ce sujet, je vous propose de voter : est-ce que vous êtes d'accord de renvoyer cette demande en Commission de l'administration le plus vite possible ?

Proposition acceptée à l'unanimité.

M. FONTAINE : avant de clore cette séance, j'aimerais remercier Mme CASUTT et Mme VILLARRUBIA pour leur rapport, mais surtout M. AESCHBACHER, j'imagine qu'il doit avoir très soif vu le nombre important de rapports qu'il a pris. J'invite le public à venir prendre le verre de l'amitié au carnotzet et à casser la traditionnelle marmite de l'Escalade. Certains diront que c'est une marmite réchauffée, mais Escalade oblige, vous connaissez mes couleurs politiques, j'espère vous retrouvez tous au carnotzet.

La séance est levée à 21h10.

La Secrétaire :

Bénédicte MARMY

Le Président :

Jean FONTAINE

Séance ordinaire du 17 décembre 2015

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Christine BEUN : j'ai une question par rapport à la date du marché de Noël qui cette année s'est tenu malheureusement le 12 et 13 décembre, en même temps que la Fête de l'Escalade. C'est pour cela qu'il y a eu aussi moins de monde. Est-ce qu'il ne serait pas possible les années prochaines de le laisser comme les années précédentes, autour du 19 décembre. Il y aurait plus de monde.

M. RENEVEY : je prends bonne note de la remarque. De toute manière, il est extrêmement difficile, en cette période la plus chargée de l'année de trouver une date qui convienne. Je n'ai pas le détail du pourquoi on n'était pas dans le week-end traditionnel, mais c'était probablement parce qu'il y avait une autre activité dans l'école En Sauvy à ce moment-là, c'est la raison pour laquelle il y a eu cette date. Il n'y a jamais de date parfaite, je retiens la remarque.